

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2021

Règlement décrétant une dépense de 1 024 700 \$ et un emprunt de 1 024 700 \$ et décrétant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud désire faire l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie de la Ville afin de remplacer un camion-citerne de l'année 1991 et une autopompe de l'année 1992 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Danny Lalonde et unanimement résolu

QUE le règlement numéro 376-2021 décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le Service de sécurité incendie tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Sylvain Brazeau, directeur dudit Service, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 024 700 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 024 700 \$ sur une période de 15 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

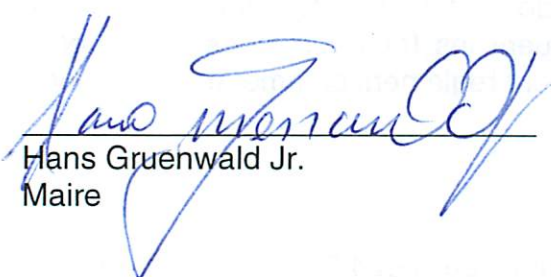
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.


Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement présenté, déposé et adopté à la séance ordinaire du 9 mars 2021.


Hans Gruenwald Jr.
Maire


Camille Primeau, LL. B., LL. M.
Greffière

ANNEXE « A »

Estimation détaillée



Service de sécurité incendie

7, rue Jules-A.-Desjardins, Rigaud (Québec) J0P 1P0
Téléphone : 450 451-0869, poste 273
Télécopieur : 450 451-5125
Courriel : sylvainbrazeau@ville.rigaud.qc.ca



Rigaud, le 26 janvier 2021

Destinataire : Camille Primeau, LL. B., LL. M., greffière

Objet : Estimation des coûts, achat d'un camion autopompe-citerne neuf

Bonjour Camille,

Comme demandé, tu trouveras ci-dessous l'estimation des coûts relatifs à l'achat du camion autopompe-citerne neuf :

-Prix budgétaire médian (année 2020)	_____	764 000 \$ avant taxes
-Accompagnement professionnel	_____	7 500 \$ avant taxes
-15 % de contingence / imprévus	_____	115 725 \$ avant taxes
-Sous-total	_____	771 500 \$ avant taxes

Sous-total net de taxes	_____	931 475 \$
Frais de financement de 10 %	_____	93 148 \$

Montant du règlement d'emprunt (net de taxes)
arrondi à la centaine supérieure _____ **1 024 700 \$**

Sylvain Brazeau
Directeur Service de sécurité incendie de Rigaud